



Parcours proposés

› Formation de Psycho-Motricien

Présentation

Le psychomotricien est un professionnel paramédical. Il est reconnu en tant qu'auxiliaire médical et ses compétences sont fixées par un décret d'actes depuis 1974 (modifié par l'arrêté du 19 janvier 2011). L'exercice de la profession dépend de l'obtention du Diplôme d'Etat de psychomotricien après 3 années de formation à la fois théoriques, cliniques et pratiques.

Le diplôme est délivré par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports.

Objectifs

Le psychomotricien travaille auprès d'individus de tous âges, du bébé à l'adulte vieillissant, qui présentent des difficultés d'adaptation au monde, d'interaction avec leur environnement, causées par des perturbations perceptivo-motrice, sensori-motrices, tonico-émotionnelles et psychomotrices.

Les troubles psychomoteurs s'insinuent dans l'interaction de la personne avec son environnement, la rendant inefficace. C'est lorsque la personne se retrouve en souffrance que le psychomotricien intervient.

Infos pratiques

Contacts

Contact administratif

Secrétariat du Département Paramédical

☎ 0235148376

✉ secretariat.formparamed@univ-rouen.fr

Établissement(s) partenaire(s)

Institut de Formation en Psychomotricité (IFP) -
CHU de Rouen

🔗 <https://ifp.chu-rouen.fr/>

Programme

Organisation de la formation

Dans le cadre de l'universitarisation des formations Paramédicales, les étudiants-psychomotriciens :

- * Doivent réaliser une double inscription (une inscription auprès de l'IFP + une inscription à l'université de Rouen Normandie)
- * Obtiennent le Diplôme d'État délivré par l'IFP

Formation de Psycho-Motricien

Institut de Formation de Psycho-Motricien 1A

Institut de Formation de Psycho-Motricien 2A

Institut de Formation de Psycho-Motricien 3A